MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision nº 4295 du 17 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1810807S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 11802 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727077S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juin 2018 :

Monnier Jacky NIGEND : 144 854 NLS : 8 003 074

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juin 2018 :

Carlin Christophe NIGEND : 164 590 NLS : 8 021 312

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er juin 2018 :

Hines James NIGEND : 216 607 NLS : 8 064 382

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2018 :

Gironf Raphaël NIGEND : 158 658 NLS : 8 015 937

Roy Éric NIGEND : 70 533 NLS : 5 282 795

Nicolao Colette NIGEND : 180 418 NLS : 8 035 802

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 mai 2018.

Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
F. Formell